



Emplois disponibles

N°VS-22-134-T

Affichage interne et externe

16 septembre 2022 au 2 octobre 2022

CONSEILLER / CONSEILLÈRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL Offre d'emploi cadre - Poste temporaire (3 ans)

Ressources humaines

Ressources humaines - gestion santé et sécurité au travail

Supérieur immédiat Chef de division

Lieu de travail

Arrondissement de La Baie

Sommaire de la fonction

Envie de vous joindre à une équipe dynamique passionnée du milieu SST? Le Service des ressources humaines de la Ville de Saguenay est à la recherche d'un(e) conseiller(ère) en santé et sécurité au travail dévoué(e) pour se joindre à son équipe!

À titre de conseiller(ère) en SST, vous aurez à concevoir et développer différentes procédures visant à prévenir les accidents de travail lors d'opérations comportant des risques et des dangers spécifiques dans différents services à la Ville de Saguenay. De plus, vous devrez vous assurer que les méthodes de travail utilisées dans les opérations courantes sont sécuritaires et conformes.

Qualifications exigées

Qualifications

- Détenir un baccalauréat dans un domaine jugé pertinent à la santé et sécurité au travail
- Détenir un certificat universitaire en santé et sécurité au travail (un atout)
- DEC en environnement, hygiène et sécurité au travail (un atout)

Expérience

- 5 ans d'expérience pertinente
- Avoir de l'expérience dans un milieu syndiqué (un atout)

Conditions d'emploi et autres exigences

- Faire preuve d'initiative et de créativité
- Avoir de l'autonomie
- Posséder d'excellentes aptitudes pour la communication
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles
- Avoir une bonne capacité d'analyse
- Être reconnu pour sa rigueur, son organisation et son professionnalisme

Rémunération

Rémunération

Salaire annuel entre 71 570\$ et 94 172\$ (les conditions de travail, y compris la rémunération, sont assujetties à la politique administrative du personnel cadre de la Ville de Saguenay)

Horaire de travail

35 HEURES PAR SEMAINE

Informations importantes

L'appel de candidatures se terminant le **2 octobre 2022**, toute offre enregistrée après cette date ne pourra être prise en considération.

Notez que vous devez joindre **obligatoirement** une copie de votre curriculum vitae, une copie de vos diplômes ainsi qu'une copie de votre permis de conduire (facultatif).

La Ville de Saguenay remercie les personnes qui ont fait parvenir leur offre de service. Cependant, seules les personnes répondant à tous les critères seront contactées pour la suite du processus de sélection.

Les candidats et candidates seront soumis à un processus de sélection.

LA VILLE DE SAGUENAY EST ASSUJETTIE À LA LOI D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI. À CETTE FIN, ELLE INVITE LES FEMMES, LES MEMBRES DES MINORITÉS ETHNIQUES OU VISIBLES, LES AUTOCHTONES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES À POSER LEUR CANDIDATURE.